

Bulgarie : l'opposition demande des comptes sur la grâce présidentielle accordée à l'« Escobar de Petrich »

Description

Arrêté et condamné à 15 ans de prison en 2019 pour importation, trafic et vente de stupéfiants en Grèce, Ognyan Atanassov, surnommé l'« Escobar de Petrich », a finalement été gracié par le décret n° 119 du 5 décembre 2022 signé par Iliyana Yotova, alors vice-présidente de Roumen Radev. La grâce a été accordée en raison de l'état de santé du condamné jugé incompatible avec l'emprisonnement. Cependant, à peine un mois après avoir bénéficié de la mesure, le gracié reprenait ses activités criminelles et, en 2025, il était à nouveau interpellé avec 5kg de cocaïne en sa possession.

1. Yotova étant désormais candidate à la présidence, lors d'un point presse organisé à l'Assemblée nationale, Assen Vassilev du parti *Nous continuons le changement* lui a demandé de s'expliquer publiquement sur cette affaire, jugeant que les faits se « *seraient produits à l'insu de ses concitoyens* ». En effet, les informations publiées au Journal Officiel ne permettent pas d'identifier clairement les demandeurs de grâce : dans le cadre de la protection des données personnelles, ceux-ci sont anonymisés. Ivaylo Mirchev, le co-président de *Oui Bulgarie*, a abondé dans le sens de son collègue en déclarant que « *Mme Yotova devait une réponse publique aux citoyens bulgares, car la drogue est un fléau pour la société* ».

Le service de presse de la présidence répondait quelques heures plus tard aux députés, justifiant le choix de la grâce présidentielle par l'avis favorable de la Commission des grâces (composée de 7 membres, notamment de magistrats) aux demandes déposées.

Le 13 septembre, A. Vassilev indiquait que sur les 28 personnes graciées par I. Yotova depuis son avènement à la vice-présidence, cinq avaient été condamnées pour des infractions liées aux stupéfiants. Ainsi, le cas d'O. Atanassov n'apparaissait pas isolé. Pour plus de transparence, le député demandait la publication le 17 septembre de l'intégralité des informations concernant ces dossiers de grâce.

Enfin, l'opposition reproche également à la vice-présidente de ne pas avoir fait preuve de clémence dans d'autres dossiers, mettant en cause son objectivité autant que sa neutralité dans ses décisions. La candidate a répondu qu'elle assumait avoir signé l'ensemble de ces grâces, car ses décisions étaient toutes conformes aux avis des commissions d'experts.

Sources : BTA, Mediapool, DW.

date créée

26/09/2026

Champs de Méta